



*Ambassade de la République Argentine
en France*

Ref.: N° 306 / 15

Paris, le 04 août 2015

Madame,

J'ai l'honneur de vous écrire en relation à votre consultation du 4 août dernier portant sur une nouvelle que vous avez apprise concernant une décision du gouvernement argentin, en vertu de laquelle les courses de chiens seraient interdites dans le territoire de la Nation argentine.

À cet égard, je tiens à vous informer que le Sénateur Pedro Guastavino, Président de la Commission de Justice et des Affaires Pénales de l'Honorable Sénat de la Nation, m'a confirmé que le projet de loi S-645/15, dont je vous envoie une copie, a été adopté par le Sénat lors de la séance du 29 juillet 2015.

À continuation, et en application des dispositions constitutionnelles prévues pour l'adoption des lois nationales, ce projet sera analysé par les députés en instance de révision à la Chambre basse.

Je saisis cette occasion pour vous présenter, Madame, mes salutations distinguées.

HGN



Pedro CELAYA ALVAREZ
Ministre

MADAME THERESE NOWAK
PRESIDENTE DE L'ASSOCIATION AIDE AUX LEVRIERS MARTYRS